

## Avis du comité des parties prenantes d'Alcome

Le comité des parties prenantes d'Alcome s'est réuni en date du **15 février 2022**.

### **Etaient Présents :**

- **Collèges des opérateurs** : Antoine Di Tommaso et Sandrine Poilpré (Assogem), Marc Deslandres (Fédération entreprises d'insertion), Nicolas Humez (Confédération des Métiers de l'Environnement)
- **Collège des producteurs** : Rémi Spriet (Dean et Simon France), Olivier Partouche (RTI), Alci Debieuvre (Scandinavian Tobacco)
- **Collège des Associations** : Diane Beaumenay-Joannet (Surfrider), Reynald Huis (CLCV), Johann Leconte (FNE)
- **Collège des collectivités locales** : Sylviane Oberlé (AMF), Hervé Guillaume (AVPU), Géraldine Leduc et Simon Lebeau (ANETT)
- **Pour Alcome** : Marie Noëlle Duval (DG), Arnaud Guyonne, Pauline Bisquert, Mary Carteau et Pierre-Etienne Delfly (Alcome), Pauline Cristofini, Erwan Harscoet et Marion Moreau-Leroy (Deloitte), Stephan Denoyes (Avocat), Jean-François Rossillon (Pragmatick)

Le quorum de la majorité des membres et au moins 2 membres par collège est atteint.

### **Barème Amont :**

Le barème amont avait été présenté en réunion du 14 décembre 2021 et avait alors fait l'objet d'observations de la part du collège des producteurs qui ont conduit à des propositions d'Alcome avant une nouvelle présentation du sujet au comité.

Ces observations portaient principalement sur les sujets suivants :

- L'absence de prise en compte de la composante de poids des différents types de filtres qui permettrait d'être plus juste et d'inciter à la prévention ;
- Le barème forfaitaire pour les petits producteurs jugé inégalitaire et discriminant et qui de ce fait présenterait des risques de distorsion de concurrence et de fraude ;
- L'écomodulation jugée insuffisante pour les filtres sans plastique.

Alcome a transmis en date du 14 janvier des éléments d'information complémentaires pour préciser la façon dont les remarques du collège des producteurs seront prises en compte :

- Réalisation d'une étude de soutenabilité pour objectiver les impacts prévisionnels du barème pour les différents types d'acteurs ;
- Etude sur l'évaluation des coûts des opérations de nettoyage pour identifier les critères pouvant influencer les coûts ;
- Travail sur les possibilités de modification des modalités d'application du barème forfaitaire, sous réserve d'une validation de la DGPR ;
- Etude d'impacts économiques et environnementaux de la fin de vie des mégots dont les résultats seront pris en compte pour une évolution éventuelle des critères de modulation.

Fort de ces éléments nouveaux, le comité des parties prenantes a été invité à émettre un second avis sur le barème amont ci-dessous :

ALCOME

## QUANTITES ESTIMEES BASES DE CALCUL

Produits concernés	Quantités 2019	Quantités estimées à fin 2021
Cat 1 - Produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique	37 424 000 000	33 681 600 000
Cat 2 - Produits destinés à être utilisés avec des produits du tabac	11 102 000 000	9 991 800 000
<b>TOTAL unités</b>	<b>48 526 000 000</b>	<b>43 673 400 000</b>

ALCOME

## BARÈME 2022

	<b>BUDGET 2022 20 400 000 €</b>
Produits concernés	Tarif au mille
Cat 1 - Produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique	46,70 c€
Cat 2 - Produits destinés à être utilisés avec des produits du tabac	46,70 c€

**Rappel de la  
formule de  
calcul :**

$$\text{Tarif à l'unité} = \frac{\text{Budget annuel de la REP}}{\text{Nombre d'unités de produits mis sur le marché par an}}$$

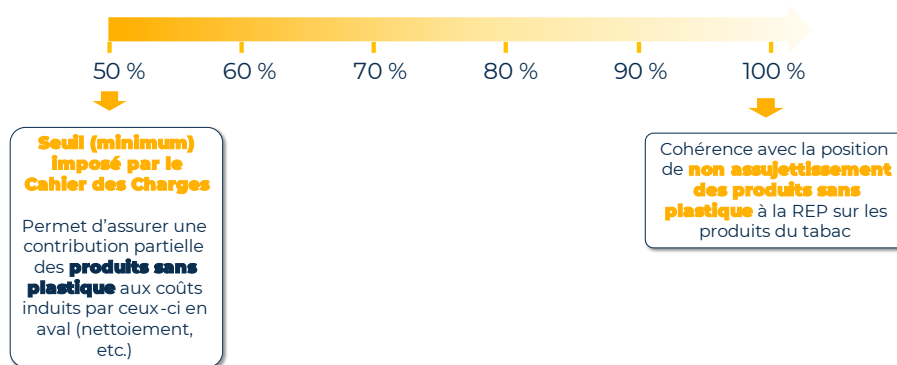
ALCOME

## APPROCHE FORFAITAIRE POUR LES FABRICANTS DE PETITES QUANTITÉS

<b>Nombre total d'unités de produits du tabac misés sur le marché en 2021</b>	<b>Contribution forfaitaire 2022</b>
Jusqu'à 10 millions d'unités	250 €
Entre 10 et 20 millions d'unités	1000 €
Entre 20 et 30 millions d'unités	2000 €
Entre 30 et 40 millions d'unités	4000 €
Entre 40 et 50 millions d'unités	6000 €

## RAPPEL: BARÈME AMONT: ÉCO-MODULATION 2021

Quel **niveau de bonus** pour les produits du tabac sans plastique ?



### Résultat du vote :

Avis favorables : 9 /12

Abstentions : 1/12

Avis défavorables : 2/12

### Méthodologie de l'étude gisement :

Alcome a consulté 4 cabinets pour la réalisation de l'étude du gisement des mégots abandonnés sur l'espace public. Le groupement Optae/Cortexia/Carto a été retenu.

Conformément à son agrément, Alcome a sollicité le comité des parties prenantes sur la méthodologie proposée pour la réalisation de cette étude.

La méthodologie proposée consiste en la réalisation de comptages du nombre de mégots à l'aide de caméras disposées sur des véhicules (voitures ou vélos) ou portée par des opérateurs « piétons » et de dispositifs d'intelligence artificielle permettant de reconnaître et de dénombrer les mégots.

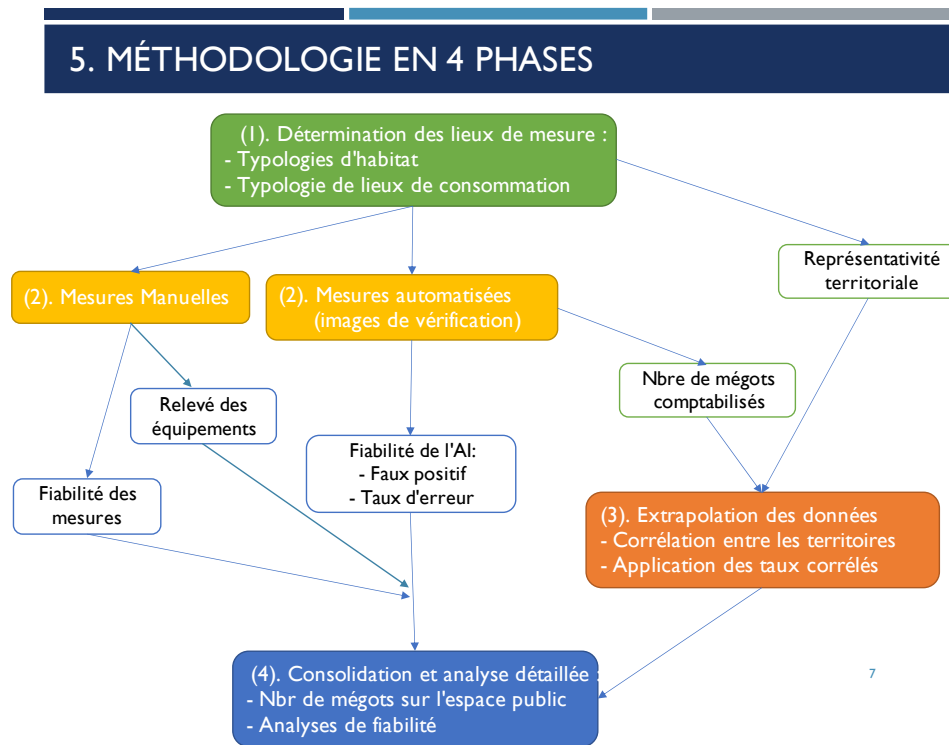
Les campagnes de mesures seront dimensionnées de façon à obtenir une bonne représentativité des communes et de 13 types d'espaces publics urbanisés. 2 campagnes de mesure d'environ 1 000 km se dérouleront sur les territoires de 52 communes tirées au sort. Les 2 campagnes auront lieu à des moments différents de l'année afin de tenir compte de la saisonnalité.

Les données recueillies seront ensuite extrapolées par la société Carto sur l'ensemble du territoire national par carrés de 100 m x 100 m en intégrant tous les paramètres nécessaires (socio-démographiques, mobilité, fréquentation,...). Cette approche par « carroyage » vise à disposer d'une méthode reproductible et représentative sans recourir à des calculs par extrapolation au prorata.

L'étude porte sur les espaces publics urbanisés, hors espaces naturels (plages, berges, montagnes, etc.). L'étude du gisement dans les espaces naturels nécessite l'usage de méthodes différentes. Des travaux spécifiques aux milieux naturels seront engagés par

Alcome afin de disposer d'une vision complète du gisement de mégots abandonnés dans les espaces publics.

Des réserves ont été formulées par le collège des producteurs du fait de l'impossibilité technique d'identification des différents types de mégots. Cette différenciation par type de produits de tabac était inscrite au cahier des charges de consultation par Alcome.



#### Résultat du vote :

**Avis favorables : 12 /12**

**Abstentions : 0/12**

**Avis défavorables : 0/12**